

Il est évident que cette mesure—et en fait l'ensemble des notions dont procèdent les dispositions à l'étude cet après-midi—a été rédigée par des intellectuels et des théoriciens ayant une très faible expérience du déroulement des opérations quotidiennes d'une petite entreprise, de ses hauts et de ses bas, des variations tant de l'économie internationale que nationale, des caprices du temps, de l'obligation où on se trouve de faire face à ses engagements, de payer ses employés et de s'assurer un revenu raisonnable à soi-même. Je suis sûr que les rédacteurs de cet projet de loi n'ont jamais eu affaire avec leurs banquiers, amis ou non, afin de faire face aux dépenses d'exploitation d'une entreprise et de conserver leurs facilités de caisse. Je fais le commerce des autos et je m'occupe d'échanges, de comptes recevables, etc. Aucune disposition de ce projet de loi ne tend à stimuler la petite entreprise.

Je voudrais que le porte-parole assis en face nous dise, pour l'amour du Ciel, sur quoi il se fonde pour soutenir que cette disposition stimulera la petite entreprise, comme le donne à croire le résumé de la réforme fiscale de 1971. La loi sur la concurrence dont nous ignorons le sort et qui doit vraisemblablement sommeiller aujourd'hui, renferme des principes directeurs, ou normes, relatifs à ce que nous appelons la publicité trompeuse. Si un homme sensé juge qu'une publicité est mensongère, celle-ci contreviendrait aux dispositions du projet de loi. Je soutiens que la lecture de la page 37 du Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale peut facilement et à tort faire croire que cette mesure représente le salut des petites entreprises. Ce n'est malheureusement pas le cas. Les responsables de la rédaction de cette mesure sont aussi responsables d'avoir proposé l'extinction générale de la petite entreprise au Canada. Nous n'avons qu'à regarder en face la réalité du climat commercial au Canada pour nous rendre compte de l'avenir incertain de la petite entreprise au Canada.

• (3.40 p.m.)

Dans ma région, les petites entreprises commerciales représentent environ 35 p. 100 de l'économie. A l'heure actuelle le climat du monde des affaires est très incertain au Canada. Les pressions qui s'exercent sur l'économie internationale n'affectent pas seulement la petite entreprise, mais aussi la grande. Nous savons que les faillites ont atteint leur sommet de la décennie. Les entreprises, surtout dans ma région, dépendent dans une large mesure des fluctuations de l'agriculture, ce qui a sur celles-là des répercussions désastreuses. Autrement dit, c'est une période de vaches maigres pour les cultivateurs.

Nous voyons qu'en 1976 l'impôt des sociétés dont le revenu est de \$50,000 et plus sera de 46 p. 100 au lieu de 50 p. 100, ce qui représente une réduction de 4 p. 100. En même temps, l'impôt des petites entreprises sera majoré de 21 à 25 p. 100, soit de 4 p. 100. Je sais qu'il y a des ramifications quant à la répartition des dividendes et ainsi de suite, mais cela constitue un autre point que je veux aborder quant à la complexité du projet de loi. Bon nombre de gens avisés qui ont étudié le bill sur la réforme fiscale, y compris des avocats, ont beaucoup critiqué les dispositions applicables à la petite entreprise. C'est assurément dans ce domaine que les entrepreneurs privés ont de la difficulté à se prévaloir de la compétence et des connaissances des spécialistes pour faire établir leurs déclarations d'impôt de la façon la plus avantageuse.

[M. Mazankowski.]

Je ne vois certainement rien dans cette mesure fiscale pour encourager les petites entreprises. Voyons un peu à combien de sociétés elle s'applique. Le numéro de 1970 du *Guardian* donne quelques statistiques très intéressantes à cet égard. En se fondant sur les déclarations d'impôt de 1967, quelque 88 p. 100 des entreprises exploitées au Canada, qui remplissent des déclarations d'impôt canadiennes, ont accusé des revenus inférieurs à \$35,000. C'est le cœur même de l'entreprise canadienne qui est visé. Un total de 81,366 entreprises sur 92,239, à l'égard desquelles on possède des données, tombent dans cette catégorie. Si nous devons étouffer une partie si importante de l'économie commerciale du pays, nous courons certainement vers un chômage massif, pire que celui d'aujourd'hui.

Les entreprises de ce genre fournissent des emplois. On y travaille certainement plus de huit heures par jour. En fait, nous constatons que par suite des règlements gouvernementaux, l'on y travaille peut-être 15 à 16 heures par jour, huit heures à la production et encore huit heures pour se conformer aux règlements fixés par le gouvernement. Si nous continuons à décourager l'initiative des petites sociétés, nous aggraverons de façon irréparable la situation économique au Canada. Au lieu de hausser les impôts des petites sociétés, nous devrions alléger leur charge fiscale.

A mon avis, ce sont les petites entreprises qui sont exploitées de la façon la plus efficace, qui adoptent les meilleures innovations, qui créent de nouveaux emplois et qui établissent certaines installations que nous n'aurions pas autrement. Je me souviens de la formule de la Versatile Manufacturing Corporation qui a été organisée par un seul homme. C'était une petite entreprise de Winnipeg. Elle s'est étendue au point où elle est maintenant un gros exportateur canadien d'outillage. Cette société a servi à une fin très utile et rentable à l'avantage de la communauté agricole au Canada. Elle exporte actuellement aux États-Unis une quantité considérable d'outillage. La société appartenait à l'origine à un seul homme. Celui-ci s'étant trouvé un associé, les deux hommes mirent alors au point un mécanisme à manœuvre hydraulique pour moissonneuse-batteuse. Puis, ce furent des vis sans fin et des andaineuses. Aujourd'hui, la société fabrique tout un éventail de machines agricoles. C'est une société canadienne exceptionnelle; il devrait en exister davantage. Le gouvernement pourrait encourager les entreprises où il trouve les mêmes connaissances et volonté de réussir que possédait M. Robinson de la Versatile Corporation.

En passant, je signalerais que le tiers des petites entreprises, dont le revenu annuel est inférieur à \$35,000, sont situées dans l'Ouest du Canada et que ces dernières années, elles en ont vu de dures. On n'a qu'à lire le rapport de la commission Barber sur les machines agricoles pour comprendre la situation. On constate aussi que c'est un secteur de la distribution au détail de machines agricoles où les prix n'ont pas augmenté démesurément. D'après le rapport, il est tout à fait clair que les détaillants de machines agricoles accordaient des rabais allant jusqu'à 15 p. 100 pour rester compétitifs ou simplement pour survivre. Cependant, on n'a qu'à considérer le cas des détaillants de machines agricoles des trois provinces des Prairies pour se rendre compte du fait que le ralentissement de l'industrie agricole a forcé un certain nombre de grandes entreprises à fusionner, et même à se ruiner. Voilà peut-être l'unique avantage de diriger sa propre entreprise. On a le privilège de se ruiner.